

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
EAU DU PAYS DE VERNEUIL
21 rue de la Détourbe
27820 ARMENTIERES SUR AVRE

Evreux, le 22 janvier 2024

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

EAU DU PAYS DE VERNEUIL

Prélèvement	00165254	Prélevé le :	jeudi 11 janvier 2024 à 10h15
Unité de gestion	EAU DU PAYS DE VERNEUIL (UGE 0074)	par :	LABEO ML
Installation	PULLAY (TTP 000536)	Type visite :	AU
Point de surveillance	STATION DE PULLAY (P 0000000517)	Type d'eau :	T1
Commune	PULLAY	Motif :	suivi renforcé
Localisation exacte	ROBINET SORTIE STATION		

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0				
Couleur (qualitatif)	0				
Odeur (qualitatif)	0				
Saveur (qualitatif)	0				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,3 NFU				2,00
Température de l'eau	11,5 °C				25,00
Conductivité à 25°C	423 µS/cm			200,00	1 100,00
pH	7,4 unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	1,03 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	1,09 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : PEST

Code SISE de l'analyse : 00168395

Référence laboratoire : U24.307-1-1

MÉTABOLITES PERTINENTS					
Chlorothalonil R471811	0,135 µg/L		0,10		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
Chlorothalonil-4-hydroxy	<0,020 µg/L		0,10		
Chlorothalonil SA	<0,020 µg/L		0,10		
Terbutylazine métabolite LM6	0,087 µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00165254)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité fixées pour le chlorothalonil R471811. Les concentrations mesurées dans le cadre du contrôle renforcé sont inférieures à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/L définie par précaution par le ministère de la santé. L'eau peut être consommée sans restriction d'usage. La concentration en chlore est excessive.

P/Le Préfet et par délégation
Signé
L'ingénieur du génie sanitaire
Mouloud BOUKERFA